



| Vol. 41-1 mars 2021 |

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME

REVUE QUÉBÉCOISE D'URBANISME



WWW.AQU.QC.CA

LA PANDEMIC ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



QUELLE LEÇON TIRER?

Jeudi 12 mars 2020. Vers 13h30, mes collègues et moi nous installons dans une salle pour y tenir la rencontre préparatoire du prochain CCU. A un moment donné, je vois passer sur mon portable une nouvelle Apple nous informant que la Ligue nationale de hockey suspendait ses activités étant donné le contexte de la pandémie. D'autres annonces de ce genre avaient précédé celle de la LNH, mais cette dernière nouvelle semblait confirmer encore plus fort l'impact de la Covid-19 sur les activités humaines sur l'ensemble de la planète.

« Jamais je ne pensais vivre une telle crise » me lance un collègue de travail. Jusque-là encore un peu sceptique ou tout bonnement optimiste, je commence alors à reconnaître que la crise sanitaire qui en est à ses premiers pas va plonger le monde dans un état de crise sans précédent depuis les 100 dernières années.

Puis, le premier ministre du Québec, François Legault, annonce l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois. Il annonce également une série de mesures visant à freiner la propagation du virus.

C'est surréel, vraiment. Je vois beaucoup d'images des citoyens qui photographient les rues vides... Ça donne des images inhabituelles. Hier, je prenais une marche pour redescendre vers l'hôtel de ville et je me sentais toute seule. C'était vraiment particulier.

- Valérie Plante, mairesse de Montréal

Rapidement, la vie normale que nous connaissons avant 2020 est chamboulée : télétravail fortement encouragé, centres-villes déserts, fermeture de certains commerces autres que ceux en lien avec les biens essentiels, mise en place de corridors de déplacement sécuritaires, tant sur la voie publique que dans les commerces, étagères vides dans les épicerie, fréquentation plus grande des parcs et espaces verts, engouement pour la campagne ou la banlieue. La pandémie aura donc apporté son lot de changement et soulevé le doute sur la façon que sont organisées nos villes, notamment pour les secteurs fortement peuplés.

Or, malgré les enjeux soulevés par la pandémie, il serait délicat de penser que le modèle de densification suggéré depuis quelques décennies soit à oublier car ce n'est pas tant la densité de population dans certains quartiers qui cause problème mais bien l'absence de respect envers les consignes signalées pour se protéger : distanciation, se laver les mains régulièrement, porter un masque.

Indéniablement, la pandémie de la COVID-19 a bouleversé nos vies. Malheureusement, certains en sont davantage victimes que d'autres. Chose certaine, nous cherchons tous à nous adapter aux contraintes que nous impose cette situation, en se montrant le plus résilient possible. Plusieurs auront poursuivi leurs activités professionnelles grâce au télétravail. Pour le loisir, les citoyens ont redécouvert avec joie les parcs, les espaces verts et les boisés à leur disposition pour se ressourcer. Les organisations municipales rivalisent d'imagination pour faciliter un accès sécuritaire à leurs espaces publics et afin d'éviter d'interrompre leurs services. Pensons essentiellement aux CCU des

municipalités du Québec qui se sont tournés pour la plupart vers la solution de la visioconférence pour la tenue de leurs rencontres. Le conseil d'administration de l'AQU en fait autant depuis un an : rencontres du CA en mode visioconférence, formations offertes en webinaires d'une heure, etc.

Certains jugent que les atouts de la ville ont été mis à mal par la pandémie, d'autres considèrent que la ville est à repenser. Dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, nous vous proposons une édition spéciale en lien avec la pandémie en vous partageant ce qu'en pensent certains experts du domaine de l'aménagement du territoire et les leçons que nous pouvons tirer face à cette crise. Leçons à tirer non seulement dans l'optique de poursuivre les efforts d'amélioration du cadre de vie urbain mais aussi en réfléchissant à la façon que l'on pourra relancer certaines activités (notamment les commerces de restauration) fortement affectées par la crise.

Bonne lecture !

Le président de l'AQU
Patrice Furlan, urbaniste



Certaines municipalités incitent leurs citoyens à profiter des belles journées pour réaliser des activités en plein air et pour se ressourcer, comme l'exemple de la Ville de Terrebonne qui suggéraient à l'automne cinq idées d'activités pour profiter des belles journées.

Crédit : Ville de Terrebonne

4

COMMENT DOIT-ON REDÉFINIR LA VILLE DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE? RECUEIL DE QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LE SUJET

Par : Patrice Furlan

7

LA PANDÉMIE MONDIALE DU CORONAVIRUS (COVID19) ENTRAÎNERA-T-ELLE UN CHANGEMENT DURABLE DE NOS HABITUDES ET COMPORTEMENTS?

Par : Jean Marc Fontan, Elisabeth Robinot et Léo Trespeuch

9

L'AIRE D'AGRÈMENT ESPACE PRIVÉ DE PROXIMITÉ OUBLIÉ EN TEMPS DE PANDÉMIE

Par : Frédéric Dufault et Serge Vaugeois

13

LA VILLE ATTEINTE DE LA COVID-19 : DES REMÈDES À L'HORIZON?

Par : Pierre Filion

16

PROFIL D'ADMINISTRATEUR : PIERRE DAUPHINAIS

Par : Pierre Dauphinais et Patrice Furlan

18

LA RÉSILIENCE DU CENTRE-VILLE DE TROIS-RIVIÈRES : DESIGN URBAIN CRÉATIF ET COLLABORATIF

Par : Marc-André Godin

21

LA GOUVERNANCE MUNICIPALE VERTE POST-COVID / EN ATTENDANT LES PROCHAINES VAGUES

Par : Émile Grenon Gilbert

23

CHRONIQUE JURIDIQUE : LA JUGE ET LE CCU

Par : Me Pierre Laurin

2630, rue Beaudry, Sherbrooke, QC J1J 1K8

Téléphone : 514 277-0228

info@aqu.qc.ca • www.aqu.qc.ca

f t in

La REVUE QUÉBÉCOISE D'URBANISME est publiée périodiquement par l'Association québécoise d'urbanisme à l'intention de ses membres, des municipalités, des professionnels, des étudiants et de tout citoyen intéressés par l'urbanisme et par l'aménagement du territoire.

Les auteurs des articles conservent l'entière responsabilité des opinions qu'ils émettent. Il en va de même pour les commanditaires quant au contenu de leur publicité. Toute reproduction, traduction ou adaptation, en tout ou en partie, des textes, des tableaux ou des illustrations publiés dans la REVUE QUÉBÉCOISE D'URBANISME requiert la permission préalable de l'Association québécoise d'urbanisme.

Président

Patrice Furlan, urbaniste, chef de division urbanisme, Ville de Drummondville

Vice-présidente

Virginie Dufour, conseillère municipale, Ville de Laval

Trésorier

Carl Lavertu, ingénieur, membre du CCU de Beloeil

Secrétaire

Pierre Laurin, avocat municipal, Tremblay-Bois

Administrateurs

Brigitte Villeneuve, Conseillère municipale de Terrebonne, membre du CCU

Danièle Myre, urbaniste

Dave Dumas, conseiller municipal et président du CCU, Ville de Rimouski

Émile Grenon Gilbert, Conseiller municipal à Mont-Saint-Hilaire, Membre du CCU

Isabelle Perreault, responsable de l'urbanisme et inspectrice en bâtiments et environnement, Bonsecours, Lawrenceville et Sainte-Anne-de-la-Rochelle

Yves Racicot, citoyen, municipalité d'Eastman

Équipe de rédaction

Danièle Myre, Virginie Dufour, Patrice Furlan

Direction artistique et page couverture

Yves Racicot

Directrice exécutive et responsable du secrétariat

Magalie Laniel

Révision, édition et impression

Précigrafik

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 0842-957X



COMMENT DOIT-ON REDÉFINIR LA VILLE DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE? RECUEIL DE QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LE SUJET

Par : **Patrice Furlan**, urbaniste, chef de division urbanisme, Service de l'urbanisme, Ville de Drummondville

Depuis maintenant un an, le monde est plongé dans une lutte contre un ennemi invisible qui bouleverse nos vies et nos habitudes, qu'il s'agisse du travail, du loisir ou des activités quotidiennes. En considérant les diverses mesures mises en place depuis mars 2020 et les enjeux urbanistiques soulevés depuis le début de cette crise sanitaire, doit-on redéfinir la ville telle qu'on la connaît présentement ou peut-on espérer un retour à la vie normale dans quelques mois? L'Association québécoise d'urbanisme vous présente quelques réflexions d'experts face à cette question.

TOUJOURS LES MÊMES DÉFIS

Dans l'édition d'automne 2020 d'Urbanité¹, l'urbaniste Raphaël Fischler souligne que si la pandémie a déjà touché plusieurs millions de personnes dans le monde et occasionné plus de deux millions de décès en date de janvier, ces chiffres demeurent modestes si on les compare au nombre de morts pour cause de malnutrition, de cancer ou même d'accidents de la route.

M. Fischler signale que, dans une certaine mesure, les acteurs du domaine de l'urbanisme ont l'habitude de gérer des problématiques complexes de ce genre, où un arbitrage difficile doit être fait entre diverses valeurs fondamentales, par exemple entre la protection de l'environnement et le développement économique, entre l'autonomie et l'identité locales et les besoins régionaux à long terme. D'ailleurs, cette crise sanitaire place les urbanistes en terrain connu dans une perspective historique, puisque leur profession est née en partie d'une réponse aux conditions de vie déplorables de la ville industrielle (épidémies de choléra, de typhus, de la tuberculose) qui ont fait naître l'urbanisme moderne que l'on connaît aujourd'hui.

M. Fischler admet qu'il est toujours hasardeux de prédire l'avenir mais il considère qu'une des conséquences de la pandémie de la COVID-19 sera sans doute un nouveau rapprochement entre urbanisme et santé publique et, de manière plus générale, entre les disciplines de l'aménagement et

celles de la santé. Urbanistes, architectes, designers et concepteurs de toutes sortes travailleront plus qu'avant de concert avec des médecins, psychologues, épidémiologues et autres spécialistes pour viser à intégrer des systèmes de détection de la maladie et de prévention de la contagion dans le cadre bâti.

On peut penser notamment à l'aménagement des rues pour favoriser le transport actif, à un effort plus soutenu pour doter nos municipalités de parcs et espaces verts. Avec raison, il soutient cependant qu'il faut éviter de mettre sur la glace les efforts de densification du territoire puisqu'on conviendra que la relation entre le citoyen et la nature est redevenu un enjeu d'intérêt public.

QU'ARRIVERA-T-IL À NOS CENTRES-VILLES ET AUX ZONES COMMERCIALES VOUÉES AU BUREAU?

Nos centres-villes survivront-ils à la crise de la pandémie? Un sondage Léger Marketing mené l'automne dernier révèle que les Québécois sont inquiets pour leurs centres-villes².

Raphaël Fischler reconnaît que la crise de la COVID-19 a accéléré l'avènement du commerce en ligne et le déclin du commerce de détail et de restauration. Les municipalités seront appelées à trouver des moyens pour requalifier certaines rues commerçantes et certains mails commerciaux qui offraient déjà des signes de ralentissement.

En ce qui a trait aux espaces bureaux, même si le télétravail a été adopté par une forte proportion de la population depuis le début de la pandémie de COVID-19, cette tendance ne devrait pas se traduire par un exode massif de travailleurs de la ville vers la campagne, selon l'Observatoire Grand Montréal.

En septembre dernier, un article de La Presse signalait que « Pour l'instant, →

1. Urbanité, automne 2020, pages 27-28.

2. Nos centres-villes survivront-ils? – Frédéric Khalkhal, Les Versants, 17 juin 2020

rien ne laisse croire qu'on assiste à une forte tendance. On entend peut-être plus parler de gens qui s'achètent des chalets, mais une forte proportion de travailleurs ne pourront pas s'y installer à temps plein pour faire du télétravail».³

DES AMÉNAGEMENTS URBAINS MODULABLES

La ville permet le maintien d'un minimum de liens sociaux, surtout lorsque la population est confinée selon le président de l'Ordre des urbanistes du Québec, Sylvain Gariépy. Il juge que la pandémie va apporter des nouvelles préoccupations dans notre manière de concevoir l'espace public. Selon lui, rendre cet espace plus flexible serait une bonne solution.

« On a besoin d'avoir des aménagements flexibles où on va pouvoir libérer de la place pour les piétons, précise M. Gariépy, qui assure que l'idée de rendre l'espace public au profit des commerces fait partie des préoccupations qui devront être intégrées par les municipalités ».⁴



En mai dernier, les parcs étaient pris d'assaut par des citoyens avides de profiter des belles journées chaudes annonçant l'arrivée de l'été, comme ici, au bord du canal de Lachine, à Griffintown. Crédit : La Presse

Y'AURA-T-IL UN EXODE VERS LES RÉGIONS?

En lien avec cette fuite du milieu trop densément occupé, certains reportages au cours des derniers mois laissent suggérer un exode vers les banlieues ou vers les régions, comme si la pandémie rappelait les avantages de la banlieue, de la maison avec son jardin et son garage et du magasin à grande surface avec un grand stationnement.

Il est vrai que certaines régions ont enregistré des bilans migratoires positifs. C'est notamment le cas de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine qui a battu un record dans son solde migratoire positif. Plus de 681 personnes sont arrivées dans la région, un record depuis la compilation de ces données par l'Institut de la statistique du Québec. Professeur retraité au département de géographie de l'UQAM, M. Bernard Vachon croit que ce mouvement vers les régions est permanent et révélateur d'une tendance et pas seulement un phénomène temporaire en raison de la pandémie⁵.

Même si le télétravail a été adopté par une forte proportion de la population depuis le début de la pandémie, cette tendance ne devrait pas se traduire par un exode massif de travailleurs quittant les villes pour la campagne. Selon Philippe Rivet, conseiller en recherche et responsable de l'Observatoire Grand Montréal pour l'instant, rien ne laisse croire qu'on assiste à une forte tendance.

QUE PEUT-ON ESPÉRER POUR LE FUTUR?

Si nous devons reconnaître que la pandémie actuelle illustre le manque de préparation de notre société face aux alertes lancées par les épidémiologistes et l'OMS⁶, peut-on considérer que la pandémie nous aura à tout le moins permis d'amorcer un virage vers une ville plus saine, vouée au bien-être plutôt qu'à des préoccupations d'ordre fonctionnel et économiste?⁷

Les plus optimistes reconnaîtront que la pandémie n'a certainement pas tué le mouvement de l'urbanisme durable, au contraire car la notion de résilience, qui s'impose de plus en plus comme un des grands principes de la durabilité, a reçu un très grand regain d'attention, signale M. Fischler.

Cela dit, la pandémie apportera-t-elle certains changements aux milieux de vie que nous connaissions? Seul le temps nous le dira. Nous constatons cependant que depuis le début de la pandémie, nombreuses sont les initiatives de réorganisation des villes, des ajustements qui s'inscrivent inévitablement dans le contexte des changements durables selon la plupart des experts en urbanisme. →

3. La Presse, 16 septembre 2020

4. À quoi les villes ressembleront-elles après la pandémie? Radio-Canada.ca

5. Exode vers les régions : phénomène irréversible – Entrevue avec Bernard Vachon – Radio-Canada, 15 janvier 2021

6. Rendre notre société plus résiliente: passer de la gestion de crise à la gestion de risque – Le Nouvelliste, 16 janvier 2021

7. La ville post-pandémie : vers une reconquête des espaces publics? – The Conversation, 23 novembre 2020, Anne-Marie Broudehous, Université du Québec à Montréal



ET QUEL EST L'IMPACT DE LA PANDÉMIE SUR LES CCU?

Suivant les consignes du gouvernement, plusieurs municipalités ont limité l'accès du public à leurs bâtiments ou invitent les citoyens, promoteurs et clients à les solliciter le plus possible autrement qu'en personne. Dans ce contexte, plusieurs comités consultatifs d'urbanisme au Québec ont pris le virage technologique en tenant leur rencontre en visioconférence (Zoom, Teams, etc.).

Pandémie de coronavirus ou pas, il était hors de question pour le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Gatineau de lever le pied, assurait son président, Jocelyn Blondin, en mars dernier, en plein début de la crise. Selon lui, «il faut être prêt à rebondir dès que la crise sera passée, dit-il. Il faut continuer le travail, étudier les projets et faire avancer le développement. Quand on va se sortir de ça, il faudra que l'économie reprenne. Le secteur de la construction, c'est un très gros acteur économique dans la région. On continue de travailler pour minimiser l'impact de cette crise.»⁹

Même son de cloche à Drummondville où, malgré la pandémie, le nombre de dossiers traités par le comité consultatif d'urbanisme n'a pas été affecté, tout comme d'ailleurs les activités de la construction. Les séances du comité prévues à l'agenda se sont toutes tenues, mais en visioconférence à partir de la mi-mars 2020. Si l'approche de la visioconférence ne permet pas les échanges dynamiques d'une rencontre en mode présentiel, elle permet à tout le moins de maintenir les activités du comité et d'assurer le suivi des demandes de citoyens et de promoteurs.

À Saint-Mathias-sur-Richelieu, le directeur général Philippe Gaudet nous informe que les séances du CCU ont lieu par Zoom depuis avril 2020 et que ça se passe plutôt bien. Le calendrier des séances a été respecté, sans changement. Les membres du CCU – tous des bénévoles – ont bien accepté la situation. Cette municipalité de la MRC de Rouville a donc fait le nécessaire pour que les activités du Comité soient le moins affectées par les mesures sanitaires mises en place, à l'image des réunions plénières et régulières du conseil municipal. 🏠



LA PANDÉMIE MONDIALE DU CORONAVIRUS (COVID19) ENTRAINERA-T-ELLE UN CHANGEMENT DURABLE DE NOS HABITUDES ET COMPORTEMENTS?

Par : Jean Marc Fontan, Elisabeth Robinot et Leo Trespeuch

Jean Marc Fontan

est professeur au département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal. Il est spécialisé dans le domaine de la sociologie économique et travaille sur les thèmes de l'économie sociale, des actions collectives de lutte contre la pauvreté, de la revitalisation socio-territoriale, de la philanthropie organisée et de la recherche partenariale. Membre du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES), il dirige la collection innovation sociale aux Presses de l'Université du Québec et il codirige, avec Peter Elson, le Réseau canadien de recherche partenariale sur la philanthropie.

Elisabeth Robinot

est professeure de marketing à L'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal. Elle étudie principalement les comportements des consommateurs appliqués à la consommation responsable, la philanthropie corporative perçue. Elle est co-fondatrice de l'observatoire de la philanthropie et membre associée du Philab. Elle est titulaire d'une thèse de l'Université de Savoie et publie ses recherches dans des revues internationales à comité de lecture telles que Journal of Services Marketing, Tourism Management, Innovations, Recherche and Applications in Marketing, International Journal of Consumer Studies.

Leo Trespeuch

est professeur à l'École de gestion de l'Université du Québec à Trois-Rivières et spécialiste en marketing d'impact. Ses domaines de recherche sont la philanthropie corporative, la collecte de fonds ONG, le financement participatif, les réseaux sociaux, le parrainage, le développement durable à travers les prismes de participation. En 2018, il a obtenu le prix Sphinx de la meilleure thèse de doctorat en sciences de gestion. En 2020, il a cofondé l'observatoire de la philanthropie et est membre associé du Philab.

Une crise sanitaire, comme celle du Coronavirus, questionne les grandes institutions et ébranle les certitudes.¹ Dans de tels moments critiques, les villes ont la possibilité de se réinventer² tant sur le plan du transport, de l'aménagement du territoire que des comportements que des habitudes de pensée. Est-ce le cas pour la crise sanitaire actuelle, laquelle sévit présentement à l'échelle mondiale ?

Depuis le début de l'année 2020, la pandémie provoquée par la COVID-19 a entraîné des restrictions, du confinement et l'arrêt d'activités économiques non essentielles. Les sociétés du Nord et du Sud n'ont eu d'autre choix que de développer des réponses défensives (urgence sanitaire) et offensives (développement de vaccins). Ces réponses ne sont pas sans avoir eu une incidence sur l'aménagement du territoire et les plans d'urbanisme. À titre indicatif, le recours au télétravail a entraîné une diminution du transport automobile, une réduction des modes collectifs de transport et une élévation des modalités de transport actif (marche et vélo). Bien que ce mouvement était déjà en marche, nous avons vu, au cours de la pandémie, une accélération dans l'implantation des infrastructures³ de transport par vélo à Montréal.

Autre indicateur des transformations en cours, les prévisions en matière de planification

de l'aménagement des centres villes sont revues en fonction des apprentissages qui se dégagent de la pandémie. En d'autres mots, des transformations importantes sont en voie d'advenir en matière de localisation des activités professionnelles du secteur des services. D'une part, la façon de penser les lieux de travail va s'adapter au télétravail, à l'achat en ligne, sonnant en partie la fin des aires de travail partagé⁴ comme on les a connues avant la crise sanitaire. D'autre part, les facteurs de localisation des familles vont aussi bouger eu égard aux modalités permises par le travail à distance, lesquelles favorisent une localisation des emplois dans des villes de moindre importance ou dans les régions éloignées des grandes métropoles.

Tous ces changements ont un impact sur l'urbanisme de demain.⁵ La question centrale abordée dans cet article est de savoir si les efforts déployés pour lutter contre la pandémie auront une incidence minimale ou maximale sur notre avenir. Pour répondre à cette question, nous avons centré notre réflexion sur l'analyse des représentations que se font des acteurs philanthropiques de la normalité post pandémie COVID-19.

Deux grands types de représentations sont observables. Un premier ensemble de réponses prédit un retour à la normalité antérieure : « comme si rien ne s'était passé ». Un deuxième courant de pensée voit dans la crise sanitaire une occasion d'accélérer le mouvement →



1. <https://www.formes.ca/environnement/articles/l-apres-covid-un-long-processus-de-transition>
 2. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1703306/pandemie-transformation-grandes-villes-environnement-maria-neira>
 3. <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2020-07-09/velo-la-grande-acceleration.php>
 4. <https://lactualite.com/societe/la-fin-des-aires-ouvertes/>
 5. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1701627/coronavirus-urbanisme-architecture-quoi-ressembleront-villes-apres-pandemie>



soutenu par les partisans de la transition sociale et écologique. Ces derniers font la promotion de sociétés moins interdépendantes⁶, moins inégalitaires et plus respectueuses de l'environnement. Explorons chacune de ces voies de sortie de crise.

RETOUR À LA NORMALITÉ

Quand Hermès réalise son plus gros chiffre d'affaires à la sortie du confinement chinois, on constate bien que la croissance à venir s'inscrit dans un retour aux normes de production et de consommation qui prévalaient avant la crise sanitaire. Lorsque les grands indices boursiers actuels dépassent le niveau qui existait avant mars 2020, nous observons un effet modéré de la pandémie sur la croissance de l'économie mondiale. Certes les taux de chômage et de productivité ne sont pas encore au niveau de ceux observés avant la crise sanitaire, mais ils sont sur la voie de les regagner.

Certes, le télétravail et la réorganisation des plans d'urbanisme vont demeurer. De même, la tendance à ajouter des espaces de bureau dans les habitations familiales et le besoin d'avoir des villes plus vertes et accès à une cours avec jardin va s'accroître.⁸ Les turbulences engendrées par la crise sanitaire donnent l'impression que, pour les promoteurs du retour à la normale, l'après-crise va simplement se traduire par l'institutionnalisation de changements à la marge. Pour cette posture, la pensée magique ressemble à un retour à une densité des activités économiques tout en maintenant, prévention oblige, des mesures sanitaires préventives⁹ : équivalentes à une vaccination généralisée, au port du masque à certaines conditions et au maintien d'une distanciation sociale. Le mot d'ordre sera celui du « Business as usual », ou, du moins, du « Precautious business as New Ideal ».

TRANSITION DURABLE VERS UNE SOCIÉTÉ SOCIALEMENT PLUS RESPONSABLE

À l'inverse de cette voie de pensée, dès le début de la pandémie, une autre option a été promue par un nombre d'acteurs philanthropiques et une partie de la population. Cet autre chemin proposait une transition vers une société plus respectueuse sur les plans social et environnemental.¹⁰

Sur le plan social, deux éléments sont à rapporter. Premièrement, la pandémie a mis en exergue une réelle solidarité étatique et une importante mobilisation des organisations de développement social. De plus, un fort mouvement d'entraide entre citoyens¹¹ a été observé au sein des milieux les plus défavorisés. Un mouvement de solidarité intergénérationnelle a été aussi observé où les plus jeunes ont réalisé différentes actions d'entraide pour les personnes âgées. Deuxièmement, la crise sanitaire a révélé l'ampleur des inégalités sociales et l'incapacité des institutions publiques à bien faire face à la diversité des situations critiques qui se présentaient. Sous les traits d'une augmentation du nombre de personnes itinérantes, du mal fonctionnement de structures publiques offrant des services à l'enfance – telle la Direction de la protection de la jeunesse – ou encore la détérioration des lieux de vie des personnes âgées (maisons privées pour personnes âgées, CHSLD), nous avons observé un mal fonctionnement au niveau d'institutions publiques clés.

Tous ces éléments s'ajoutent aux grands maux civilisationnels de l'heure et en appellent à une grande réforme, où, dit autrement, à une révolution d'ampleur sociétale. En d'autres mots, pour répondre adéquatement aux problèmes sociaux générés par

les inégalités sociales, les rapports discriminatoires à autrui (sexisme, racisme, colonialisme, invisibilisme...), et le réchauffement climatique, il est proposé une grande réflexion mondiale sur « ce monde que nous ne voulons plus ».

Sur le plan environnemental, la pandémie de Coronavirus renforce un constat de plus en plus partagé dans la population, à savoir notre incapacité technique à maîtriser les effets négatifs d'un modèle civilisationnel fondé sur la croissance économique infinie. Pour se libérer des effets négatifs d'un vivre ensemble néolibéral et afin de bien affronter les défis posés par la détérioration des systèmes écologiques, des acteurs philanthropiques ont entrevu l'épreuve de la crise sanitaire provoquée par la COVID-19 comme une occasion d'accélérer le mouvement proposant l'adoption de comportements plus vertueux, socialement responsables et durables sur le plan environnemental.

CONCLUSION

Pour conclure, penser que nous allons aujourd'hui rapidement basculer dans une nouvelle société, socialement responsable et écologiquement durable, est tout aussi utopique qu'imaginer reprendre les modes de vie d'avant la crise.¹² La crise pandémique a profondément atteint notre imaginaire et elle sera tout sauf un malencontreux épisode sans lendemain, sans conséquences sur la société. En effet, malgré les points de vue opposés, il est clair que la présente crise sanitaire représente un moment décisif¹³ où est en train de se définir une voie nuancée de transition vers des sociétés un peu plus responsables sur les plans environnementaux et sociaux. 🏡

6. <https://www.ledevoir.com/societe/590819/quels-changements-dans-le-monde-post-covid>

7. <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2020-05-06/l-apres-covid-19-une-transition-vers-des-villes-plus-vertes>

8. <https://www.cnpp.com/Groupe/Actualites-et-evenements/Page-d-actualites/Reprise-d-activite-apres-la-crise-sanitaire-quelques-conseils-pratiques-pour-assurer-la-securite-de-vos-salaries-et-partenaires>

9. <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2020-05-11/l-apres-covid-decroissance-ou-transition-ecologique>

10. <https://www.lapresse.ca/societe/2020-03-22/l-entraide-face-a-la-pandemie>

11. <https://theconversation.com/la-pandemie-va-t-elle-vraiment-changer-nos-habitudes-137947?fbclid=IwAR2bHq5gc07x78NVAzMSORurYVQb4Klqr0a3jyLdMQ2MNFkrWxfpQEZ0nk>

12. https://www.researchgate.net/publication/344507761_La_crise_de_la_Covid-19_un_moment_decisif_pour_basculer_verse_une_societe_plus_responsable



Frédéric Dufault, urbaniste, évaluateur environnemental agréé (EESA) et vérificateur environnemental agréé (VEA). Il est Président de la firme Enviro 3D Conseils.



Serge Vaugeois, urbaniste, détient une maîtrise en aménagement du territoire et développement régional (M. ATDR) et une maîtrise en montage et gestion de projets d'aménagement (M. Sc. A. MGPA). Il agit comme chargé de projet senior en urbanisme pour la firme Enviro 3D Conseils. Il est aussi membre du CCU de la Ville de Laval.

L'AIRE D'AGRÈMENT

ESPACE PRIVÉ DE PROXIMITÉ OUBLIÉ EN TEMPS DE PANDÉMIE

Par : **Frédéric Dufault**, et **Serge Vaugeois** de la firme Enviro 3D Conseils

Depuis les débuts de la pandémie, les espaces publics de proximité ont été plus populaires que jamais. Les parcs ont été fréquentés au-delà de leur capacité. Les villes ont porté une attention accrue aux espaces publics extérieurs en aménagement des corridors sanitaires, des voies actives sécuritaires (VAS) et des haltes estivales. Des rues sont même soudainement devenues piétonnes. Les médias ont aussi regorgé d'articles sur les vertus de la proximité.

Cependant, rien ou presque sur les bienfaits de l'aire d'agrément rattachée à des immeubles résidentiels multifamiliaux comme espace privé de proximité permettant « d'accroître » la superficie des logements, de prendre l'air et de socialiser avec ses voisins. Le sujet semble être passé sous le radar. Pourquoi ? Parce que l'aire d'agrément n'est probablement pas aménagée comme elle pourrait l'être, ce qui ne lui permet pas de jouer un rôle important en période de pandémie.

Le présent article tentera de valider l'hypothèse présentée plus haut. On s'attardera donc à définir l'aire d'agrément et à identifier les exigences de quelques villes à ce sujet. Cela permettra de mettre en lumière leur importance dans l'aménagement des milieux de vie. Par la suite, les caractéristiques de quelques aires d'agrément seront présentées. Enfin, après avoir effectué un constat général sur l'aménagement de ces aires d'agrément, des possibilités de mise en valeur seront formulées, dans la perspective de lutte contre la COVID-19, mais aussi pour le temps « normal ».

QUELLES DÉFINITIONS DE L'AIRE D'AGRÈMENT ?

Un examen des règlements d'urbanisme de quelques villes du Québec nous conduit aux définitions suivantes : « une partie d'un

lot ou une partie extérieure d'un bâtiment principal destinée à la détente, à la récréation ou à l'aménagement paysager »¹, « L'expression aire d'agrément désigne un espace extérieur conservé à l'état naturel, gazonné, paysagé ou aménagé à des fins de loisirs (piscine, terrain de sport, jeux de pétanque ou de fers), de détente (bancs, halte, gloriette) pour des activités communautaires (jardin ou salle communautaire) »², « Désigne un espace extérieur de détente et de loisirs situé sur un terrain occupé par une habitation et destiné à l'usage exclusif des occupants de l'habitation »³, et enfin, « l'aire agrément doit être gazonnée ou faire l'objet d'un aménagement paysager »⁴.

Ces définitions mettent en lumière quelques mots clés qui caractérisent l'aire d'agrément, soit : détente, récréation, loisir, aménagement paysager, activités communautaires et usage exclusif.

QUELLES EXIGENCES DANS LES RÈGLEMENTS D'URBANISME DE CERTAINES VILLES ?⁵

Un examen des dispositions de certains règlements permet de dire que des exigences portent sur les superficies par rapport au nombre de logement ou à la superficie du terrain. A cet effet, voici des extraits de règlements de certaines villes : « une aire d'agrément d'une superficie minimale de 7 mètres² est aménagée pour chaque logement », « La superficie minimale de l'aire d'agrément est fixée comme suit : pour une habitation unifamiliale, une habitation bifamiliale ou une habitation trifamiliale : 25 mètres² par logement, pour une habitation multifamiliale : 20 mètres² par logement et pour une habitation collective : 5 mètres² par chambre » et pour une dernière ville « une superficie équivalente à au moins 20% de la superficie du →



1. Ville de Québec [en ligne] <https://reglements.ville.quebec.qc.ca/fr/showdoc/cr/R.V.Q.1400/>
 2. Ville de Sherbrooke [en ligne] <https://contenu.maruche.ca/Fichiers/3337a882-4a53-e611-80ea-00155d09650f/Sites/333dd3d3-915d-e611-80ea-00155d09650f/Documents/Reglements%20municipaux/Urbanisme/Reglement-1200-texte.pdf>
 3. Ville de Gatineau [en ligne] https://www.gatineau.ca/docs/guichet_municipal/reglements_municipaux/reglements_urbanisme/pdf-nouveau/R-502-2005.pdf
 4. Ville de Laval [en ligne] <https://www.laval.ca/Documents/Pages/Fr/Citoyens/reglements/reglements-codifies/reglement-l-2000-2020-09-04.pdf>
 5. Ibid. 1, 2, 3, 4

terrain doit être aménagée en aire d'agrément ». De plus, il faut aussi mentionner que les normes pour les aires d'agrément des projets intégrés sont souvent assez élaborées. En voici un exemple : « Chaque projet résidentiel intégré doit comprendre une aire d'agrément d'une superficie minimale équivalente à 15% de la superficie du lot commun visé par le projet. L'aire d'agrément peut également être répartie à divers endroits sur le lot commun, mais en aucun cas chacune de ces aires ne peut avoir une superficie inférieure à 300 mètres² ».

Au chapitre de l'aménagement de l'aire d'agrément, les exigences varient aussi d'une ville à l'autre, soit : « L'aire d'agrément doit être gazonnée ou autrement paysagée et être libre de tout bâtiment. Il est permis d'installer une construction ou un équipement destiné à la détente, tels une piscine, un module de jeu, une terrasse ou un terrain de sport. L'aire d'agrément doit être accessible à tous les occupants des logements », « Cette aire d'agrément doit être gazonnée ou faire l'objet d'un aménagement paysager. L'aire d'agrément doit être située dans les cours latérales et arrière. Il est permis d'installer une construction ou un équipement destiné à la détente et complémentaire à l'habitation tels une piscine, un module de jeu, une terrasse ou un terrain de sport. Une partie de terrain, un espace sur le toit d'un bâtiment et un espace sur le toit d'une construction souterraine accessibles à tous les occupants des logements peuvent être considérés dans le calcul de la superficie d'aire d'agrément requise ».

Ce bref examen des exigences contenues dans certains règlements permet de dire que les villes se préoccupent effectivement de la question des aires d'agrément afin d'offrir un peu de verdure ainsi que des possibilités de loisir et détente

aux occupants des logements. L'installation de mobilier ou des divers équipements n'apparaît pas comme étant obligatoire.

QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DE CERTAINES AIRES D'AGRÉMENT

Une série d'observations sur le terrain, dans la ville de Laval, nous conduisent à regrouper en 3 grandes catégories les types d'aménagements dont font l'objet les aires d'agrément, sans les relier directement à la réglementation en vigueur lors de leur réalisation.

Une première catégorie est constituée par des ensembles résidentiels multifamiliaux locatifs assez anciens qui comprennent une



Photo 1 - Exemple d'aire d'agrément sans aucun aménagement

cour avant gazonnée et bien souvent dénuée de toute végétation arbustive, une cour latérale utilisée pour le stationnement et une cour arrière gazonnée, sans aucune autre végétation et généralement sans mobilier pour la détente ou aire de jeu pour les enfants (voir photo 1). Ces zones sont très minéralisées. Est-ce que cela témoigne d'un manque d'intérêt de la part des locataires ou simplement une question financière pour les propriétaires des logements qui veulent réduire au maximum les coûts ?

Des ensembles résidentiels multifamiliaux en copropriété forment une deuxième catégorie. Toutes les cours sont gazonnées et on y retrouve des aménagements paysagers. Une partie des stationnements sont bien souvent situés en souterrain. On note ici que dans la plupart des cas, la cour arrière ne renferme pas d'équipement ou de mobilier pour le jeu, la

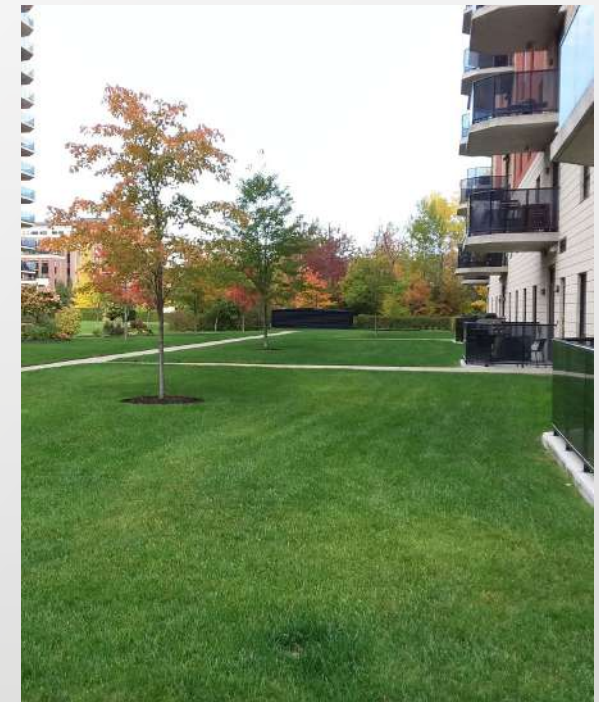


Photo 2 - Exemple d'aire d'agrément avec aménagements paysagers, mais sans espace de jeu, détente ou socialisation

détente ou la socialisation (voir photo 2). Dans certains complexes, on observe cependant la présence d'une piscine privée et de quelques aménagements pour la détente. Est-ce encore là une question d'intérêt de la part des résidents ou une volonté de limiter toute forme de bruit provenant de l'extérieur?

Dans une troisième catégorie, des ensembles résidentiels importants s'étendant sur de vastes superficies ou encore en hauteur offrent à leurs occupants des aires d'agrément assez →



Photo 3 - Sentier le long de la rivière des Prairies à l'Île Paton (Laval)



Photo 4 - Exemple d'aire d'agrément aménagée à l'Île Paton (Laval)



Photo 5 - Exemple d'aire d'agrément aménagée à l'Île Paton (Laval)

développées. À titre d'exemple, citons l'Île Paton à Laval qui se démarque beaucoup à ce chapitre. Les aires d'agrément des diverses résidences en copropriété sont notamment constituées par un sentier le long de la rivière des Prairies où se retrouvent des balançoires, des bancs et des aménagements paysagers (voir photos 3,4,5). Piscines, tennis, aires de jeu, tables de pique-nique, barbecue, quais pour bateaux sont aussi offerts aux résidents de certaines copropriétés. De plus, fait à noter, à Laval, les résidences pour personnes retraitées offrent bien souvent des aires d'agrément très développées à leurs résidents. Quant à certains ensembles résidentiels en hauteur, de facture récente ou en construction, la tendance est à la réalisation d'aires d'agrément souvent localisées sur les toits, notamment dans le cas de l'Espace Montmorency (situé à proximité de la station de métro Montmorency). Dans ce contexte, les espaces d'agrément au sol ont tendance à être plus limités car les constructions occupent pratiquement tout le terrain, laissant peu d'espace libre au sol.

CONSTAT GÉNÉRAL : DES ESPACES SOUS-UTILISÉS

À la lumière de nos observations, il est assez évident que bon nombre d'aires d'agrément ne jouent pas leur rôle soit : détente, récréation, loisir. Il s'agit donc d'espaces sous-utilisés qui ne servent pas vraiment à grand-chose en temps de pandémie, étant peu attrayants.

QUELLES POSSIBILITÉS DE MISE EN VALEUR ?

En contexte de pandémie, l'aire d'agrément, bien aménagée, pourrait évidemment jouer un rôle fort utile, en servant notamment de « refuge extérieur » de proximité. En temps « normal », elle pourrait participer à l'accroissement de la qualité de vie dans les villes. Quelques possibilités de mise en valeur sont présentées dans les paragraphes qui suivent et pourraient s'appliquer individuellement, ou toutes en même temps, en fonction du contexte de chaque ville.

DÉMINÉRALISER ET VERDIR

Au cours des dernières années, les opérations de déminéralisation et de verdissement ont été de plus en plus nombreuses, rendant ainsi des terrains plus perméables. C'est même devenu la mission de divers organismes. Dans ce contexte, les villes pourraient identifier des secteurs qui auraient intérêt à faire l'objet d'un programme permettant de déminéraliser et verdir certains ensembles résidentiels qui en ont bien besoin, et ce, dans un contexte de partenariat avec les divers intervenants concernés.

EN FAIRE DE VÉRITABLES AIRES D'AGRÉMENT

Bien des aires d'agrément ne jouent pas leur rôle de détente, récréation, loisir parce qu'elles ne sont pas aménagées en conséquence. Il y aurait donc intérêt pour certaines villes à sensibiliser les intervenants concernés et à mettre de l'avant des moyens permettant la réalisation d'aménagements (aires de jeu pour enfants, mobilier de détente, modules d'exercices, tables de pique-nique, barbecue, etc.) permettant aux aires d'agrément de jouer véritablement leur rôle.

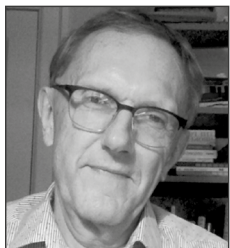
PROMOUVOIR LE CONCEPT DE VILLE NOURRICIÈRE

Autre élément d'intérêt, la plantation d'arbres fruitiers et de jardins potagers pourrait permettre de matérialiser le concept de ville nourricière et d'en faire profiter au premier chef les habitants des ensembles résidentiels. Un ou des organismes dédiés à cette tâche pourraient sans aucun doute mettre en œuvre un programme de la ville en ce domaine en offrant toute l'expertise nécessaire pour mener à terme ce genre d'opération.

RÉGLEMENTER DANS LE CAS DES PROJETS LES PLUS IMPORTANTS

Afin de tirer le meilleur parti possible des aires d'agrément pour accroître la qualité de vie des citoyens, il est évident que les villes doivent intégrer des normes d'aménagement des terrains dans leur règlement de zonage. De plus, des objectifs et des critères concernant les aires d'agrément devraient servir à encadrer les projets d'habitation soumis à un plan d'aménagement d'ensemble, un plan d'implantation et d'intégration architecturale ou encore lorsqu'il s'agit d'un projet intégré.

Enfin, l'aire d'agrément n'étant pas, bien souvent, aménagée comme elle pourrait l'être, elle constitue donc un espace privé de proximité oublié en temps de pandémie. Et quand on y réfléchit plus, il est possible de dire que l'aire d'agrément est particulièrement oubliée en temps « normal ». Ces espaces sous-utilisés méritent réflexion et action. Un beau mandat pour les comités consultatifs d'urbanisme. 🏡



LA VILLE ATTEINTE DE LA COVID-19 : DES REMÈDES À L'HORIZON?

Par : **Pierre Filion**, professeur à l'École d'urbanisme de l'Université de Waterloo.

Pierre Filion est un professeur émérite à l'École d'urbanisme de l'Université de Waterloo. Ses intérêts en matière de recherche comprennent l'aménagement à l'échelle métropolitaine, les centres-villes traditionnels et les nouveaux centres de banlieue, ainsi que les infrastructures urbaines.



[3] - Représentation du projet de Sidewalk Labs sur les rives du Lac Ontario abandonné en mai 2020 [Source : Sidewalk Labs, 2019, pages 116-117]

Bien que nous ayons acquis au cours de la pandémie de précieuses connaissances sur la maladie, les modes de transmission du virus et certaines dynamiques de la pandémie, ces connaissances demeurent limitées comme en témoignent les difficultés à prévenir la contagion et traiter la COVID-19. Il n'y a toujours pas de réponse aux questions suivantes : Comment tout ça va-t-il se terminer et quelles seront les séquelles à long terme de la pandémie sur la ville? Les aménagements qui ont fait place aux cyclistes et aux piétons pendant la pandémie deviendront-ils permanents? Serons-nous témoins d'une tendance à long terme vers une décentralisation de la population et des activités économiques, amorcée dans certaines grandes villes au cours de la pandémie? Cet article porte sur quatre effets de la pandémie sur la ville et son aménagement: 1) le climat d'incertitude qu'elle crée affectant la prise de décision dans la sphère gouvernementale; 2) le réaménagement des espaces publics; 3) la redéfinition de l'attrait exercé par différents secteurs urbains; 4) l'après COVID urbain.

PRISE DE DÉCISION DANS UN CLIMAT D'INCERTITUDE

La dynamique de la pandémie de la COVID est une source d'incertitude pour les preneurs de décision. Après une première vague meurtrière concentrée sur certaines régions, suivie d'une période de répit au cours de l'été, la pandémie est repartie de plus belle à l'automne tout en se poursuivant pendant l'hiver pour se propager presque partout au Québec et au Canada (Roberts, 2020). Il y a aussi l'incertitude quant à la durée de la pandémie et de ces conséquences, malgré l'arrivée des vaccins. Cette ambiguïté place les différents niveaux de gouvernement dans une situation précaire en ce qui concerne les décisions à prendre, tentant d'équilibrer, souvent en vain, objectifs économiques et sanitaires (Organisation internationale du travail, 2020).

Il en est de même pour ce qui est du coronavirus, ses modes de transmission, ses manifestations et surtout sa prévention et ses →

Références

Bosman, J., Mervosh, S. et Santora, M. (2020). As the coronavirus surges, a new culprit emerges: Pandemic fatigue. *New York Times*, 17 octobre. <https://www.nytimes.com/2020/10/17/us/coronavirus-pandemic-fatigue.html>

Deb, C. (2020) 90% des Français font confiance à la science, mais moins aux experts. *Natura-Sciences*, 13 novembre. <https://www.natura-sciences.com/environnement/francais-confiance-science-experts.html>

Girard, M. (2020) La ville du quart d'heure, une utopie. *La Presse*, 26 septembre. <https://www.lapresse.ca/actualites/2020-09-29/la-ville-du-quart-d-heure-une-utopie.php>

Jenkins, S. (2020) The office block had its day. But what will replace it? *The Guardian*, 13 novembre. <https://www.theguardian.com/commentisfree/2020/nov/13/office-block-cities-coronavirus-cultural-activities-countryside>

Jolin-Dahel, L. (2020) Un marché immobilier dynamique malgré la pandémie. *Le Devoir*, 7 novembre. <https://www.ledevoir.com/vivre/habitation/588611/immobilier-un-marche-dynamique-malgre-la-pandemie>



traitements; donc les directives contradictoires causant une perte de confiance envers les experts en santé publique (Deb, 2020). La prise de décision des gouvernements est rendue encore plus difficile par les réactions changeantes du public à l'endroit de la pandémie et des mesures visant à atténuer la contagion. La prolongation de la pandémie est source de lassitude voir même de relâchement de la part du public, qui peut se traduire par une réticence grandissante à l'endroit de l'adoption des comportements aptes à contenir la contagion (Bosman, Mervosh et Santora, 2020).

Ces conditions expliquent les fluctuations et l'aspect parfois contradictoire des décisions gouvernementales ayant trait à la pandémie. Ces décisions ont été souvent renversées au cours de la pandémie, guidées par des objectifs souvent contradictoires reliés à la santé publique ou à la relance économique. Elles manquent souvent de fermeté ou encore sont prises trop tard, ce qui contribue à la perception d'un manque de contrôle de la part des gouvernements. L'incohérence des réactions étatiques est en partie imputable à la durée de la pandémie et au niveau d'endettement que les gouvernements sont en mesure d'encourir afin de supporter un système de santé en détresse et apporter un soutien aux nombreuses victimes économiques de la pandémie. L'aspect chancelant de la prise de décision des gouvernements au cours de la pandémie se répercute sur plusieurs champs d'intervention incluant les politiques urbaines.

AJUSTEMENTS APPORTÉS AU MILIEU URBAIN

Dès les débuts de la pandémie, les administrations municipales furent l'objet de requêtes de la part d'agences sanitaires et de la population en général afin d'adapter les espaces publics à la distanciation et à la croissance de la marche et du cyclisme en réaction aux risques de contagion associés à l'usage des transports collectifs (Leanage et Filion, 2020). C'est dans ces circonstances que sont rapidement apparues de nouvelles pistes cyclables, plusieurs ayant été à l'étude depuis des années, et que certains espaces réservés aux piétons furent agrandis, souvent aux dépens de stationnements et de voies de circulation. Il en fut de même pour l'adoption de woonerfs afin d'offrir plus d'espace aux piétons devant respecter les consignes de distanciation. Les trottoirs et espaces de stationnement servirent aussi à la mise en place de terrasses permettant aux clients de bars et de restaurants d'éviter les espaces intérieurs. (1) On ne peut ignorer l'effet sur la vie urbaine des généreuses mesures de distanciation sociale adoptées durant la pandémie. Pour la première fois, une grande part des sans-abris furent logés et nourris convenablement.

DEUX TENDANCES URBAINES

Nous nous tournons maintenant vers des conséquences de la pandémie susceptibles de remettre en question la structure urbaine des régions métropolitaines en

Références (suite)

Leanage, N. et Filion, P. (2020) Can the 15-minute walking city save intensification hubs in and beyond the COVID-19 pandemic. Kitchener, Ont.: Regional Municipality of Waterloo.

<https://www.engagewr.ca/8710/widgets/42728/documents/41723>

place depuis plusieurs décennies. Le télétravail s'est généralisé au cours de la pandémie, risquant fort de provoquer un déclin des centres-villes. Si cette tendance persiste après la COVID, l'absence d'une grande part des travailleurs sur une base quotidienne, peut-être cinquante pourcents ou plus, ne peut que provoquer des réactions en chaîne (Jenkins, 2020). (2) La présence de moins de travailleurs va se traduire par une réduction du nombre de services et commerces, ce qui va diminuer l'attrait du secteur pour les visiteurs, contribuant à son tour à des pertes supplémentaires dans le secteur des services et commerces (Vachon, 2020). Ces effets vont se solder par une réduction de l'usage des transports collectifs, pour qui le centre-ville constitue la principale destination, et réduire l'attrait de ce quartier sur le plan résidentiel. Pourquoi payer un supplément pour résider au centre-ville, souvent dans un logement exigu, alors que ce secteur a perdu beaucoup de son animation et qu'il y a moins d'avantages à vivre près de son travail?

On pourrait s'attendre à ce que les pertes encourues dans les centres-villes se traduisent en gains pour les quartiers résidentiels, les villes de banlieue et les couronnes péri-urbaines. Les tendances actuelles des marchés immobiliers signalent en effet une demande accrue pour les formes d'habitations offrant plus d'espace, une conséquence du télétravail. Le prix des maisons augmente plus rapidement que celui des condos et appartements, ce qui reflète l'attrait des quartiers urbains de faible densité ainsi que des banlieues et petites villes et secteurs ruraux entourant les grandes agglomérations (Jolin-Dahel, 2020). Il devrait en être de même pour les services et commerces attirés par la présence accrue de personnes travaillant à la maison. Bien que plusieurs restaurants, bars et cafés locaux ont connu un achalandage accru au cours de l'été, les commerces de détail n'ont pas su profiter autant de cette décentralisation. Ils ont en effet de la difficulté à concurrencer les grandes surfaces et les entreprises de commerce électronique.

L'AVENTURE DE SIDEWALK LABS À TORONTO ET LE CONCEPT DE LA VILLE DU QUART D'HEURE

En 2018, la soumission de Sidewalk Labs (une filiale de Google) pour le redéveloppement d'un site de 4,9 hectares, fut approuvée par Waterfront Toronto, l'agence responsable de l'aménagement des rives du Lac Ontario à Toronto. Le projet, situé à 1,5 kilomètre du centre-ville, fut conçu selon des principes



(1) - Transformation de stationnements en terrasses au cours de l'été 2020 [Source : Pierre Filion]

d'urbanisme encourageant la multifonctionnalité, la densité et la convivialité, dans un environnement urbain modelé par une abondance d'innovations technologiques (Sidewalk Labs, 2019). Sans préavis, au début de mai 2020, Sidewalk Labs s'est retiré de Toronto, invoquant les effets de la pandémie sur le marché immobilier de cette ville. S'il est vrai qu'il régnait à l'époque une grande incertitude quant à l'avenir de l'immobilier à Toronto, les mois suivants ont démontré qu'à l'échelle régionale ces craintes étaient sans fondement. Cette justification de la part de Sidewalk Labs a pu laisser songeur car cette firme avait à maintes reprises fait valoir son accès à d'immenses fonds d'investissements avec des perspectives de rendement à très long terme. (3)

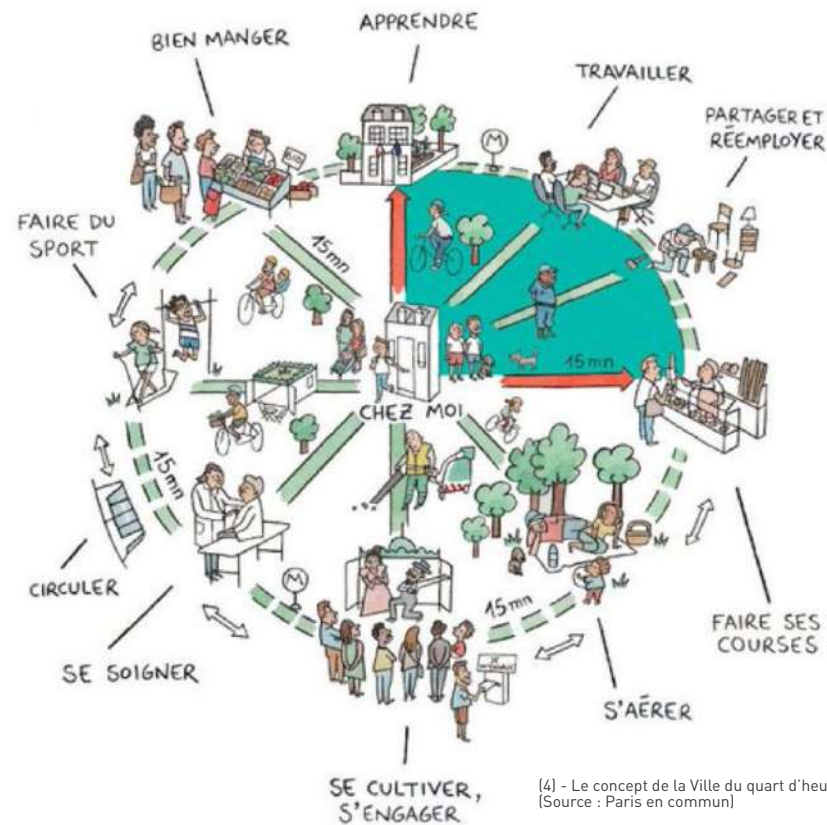
Bien qu'il y ait sans doute eu d'autres facteurs, la pandémie elle-même a pu jouer un rôle dans la décision de Sidewalk Labs, ceci pour deux raisons. Le rendement financier du projet était relié à sa proximité du centre-ville, un secteur dont, nous l'avons vu, la performance après la COVID demeure incertaine. Par ailleurs, l'aménagement du projet de Sidewalk Labs a été conçu de façon à stimuler l'interaction sociale, une approche qui a pu sembler être déphasée alors que la pandémie fait rage.

Alors que Sidewalk Labs abandonnait son projet, le concept de la ville du quart d'heure gagnait en popularité à travers le monde (Girard, 2020). Ce concept tente de regrouper travail, éducation, loisirs, achats, services de santé et autres activités à l'intérieur d'un périmètre de marche de quinze minutes de chaque résidence, le but étant de rendre une grande majorité des activités quotidiennes facilement accessibles à pied. Formulé par l'urbaniste Carlos Moreno, ce concept fut adopté comme programme électoral par Anne Hidalgo, la mairesse de Paris, au moment même où la pandémie s'installait et les usagers des transports collectifs exprimaient leur crainte par rapport aux risques de contagion. Tout en étant mieux adaptée aux secteurs à forte densité résidentielle, la ville du quart d'heure s'inscrit dans la tendance à une redistribution des activités du centre-ville vers les quartiers résidentiels. (4)

L'APRÈS COVID

Après une vaccination du public à grande échelle on peut se demander si la vie urbaine va revenir à la situation qui prévalait avant la pandémie ou si la COVID sera source de transformations durables du milieu urbain. L'article se termine donc en se questionnant sur la longue durée de transformations découlant de la pandémie, évoquant à nouveau le thème de l'incertitude. Les citoyens auront-ils suffisamment pris goût aux espaces additionnels offerts aux cyclistes, piétons et terrasses pour résister aux pressions visant à les retourner à l'automobile? À quel point le télétravail va-t-il s'implanter et les tendances à la décentralisation perdurer? Si

les centres-villes demeurent privés d'une large part de leurs travailleurs, quelles stratégies pourront compenser cette perte et redynamiser ces secteurs? Il s'agira peut-être de miser encore plus que dans le passé sur les festivals, la culture, l'éducation et des formes de travail qui requièrent une interaction sociale parce qu'orientées vers l'innovation. Il y a aussi l'effet de la perte possible d'une multitude de commerces, restaurants, bars et cafés, victimes des conséquences financières d'une baisse de clientèle au cours de la pandémie. Ces établissements jouent un rôle de premier plan dans la création d'environnements urbains offrant la diversité et l'animation favorisant la présence de piétons. Il y a aussi l'effet des contraintes budgétaires résultant des déficits gouvernementaux démesurés encourus lors de la pandémie. Allons-nous subir une longue période d'austérité ou les gouvernements lanceront-ils des programmes de relance économique en grande partie axés sur les infrastructures urbaines. On peut enfin se demander si les activités économiques sérieusement affectées par la COVID, tel le tourisme, vont reprendre rapidement leur envol, ou si la reprise sera lente à cause de la crainte d'un retour de la pandémie ou d'une nouvelle source de contagion. ☹️



[4] - Le concept de la Ville du quart d'heure (Source : Paris en commun)

Références (suite)

Organisation internationale du travail (2020) Quelles sont les stratégies susceptibles d'atténuer les effets de COVID-19 sur le monde du travail? https://www.ilo.org/global/topics/coronavirus/impacts-and-responses/WCMS_739331/lang--fr/index.htm

Roberts, M. (2020). Winter wave of coronavirus "could be worse than the first". BBC News, 14 juillet. <https://www.bbc.com/news/health-53392148>

Sidewalk Labs (2019) Master Innovation Development Plan: Overview. Toronto: Sidewalk Labs.

Vachon, B. (2020) Le télétravail, accélérateur d'un mouvement de dispersion territoriale. La Presse, 13 septembre. <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2020-09-13/le-teletravail-accelereur-d-un-mouvement-de-dispersion-territoriale.php>

PROFIL D'ADMINISTRATEUR

PIERRE DAUPHINAIS



Dans chaque édition de la Revue québécoise d'urbanisme, l'AQU vous propose de faire connaissance avec un membre du conseil d'administration ou d'un comité consultatif d'urbanisme.

Pour cette édition, nous vous proposons un entretien avec M. Pierre Dauphinais, un membre du conseil d'administration de l'Association de 1988 à 2020.

Je connais Pierre Dauphinais depuis plusieurs années. La première fois que nos chemins se sont croisés c'était lors d'une activité de l'Association. Au fil du temps, j'ai gardé contact avec Pierre, que ce soit lors des journées de formation de l'AQU ou bien lors d'échanges téléphoniques concernant une problématique d'urbanisme dans nos organisations. Il m'avait également sollicité en 2008 pour participer à l'organisation d'une journée de formation qui s'est tenue à l'automne 2009 à Saint-Hyacinthe.

Deux ans plus tard, Pierre m'a suggéré de devenir membre du conseil d'administration de l'AQU alors que je venais tout juste de changer d'organisation municipale. J'ai fais le saut en 2012 et j'ai donc côtoyé Pierre lors des nombreuses rencontres du conseil d'administration tenues au cours des neuf dernières années.

C'est avec tristesse que je vois ce valeureux collègue quitter le navire mais, en même temps, je me dis que c'est tout à fait normal, lui qui aura donné pas moins d'une trentaine d'années à l'avancement de l'Association.

Pierre, merci à toi pour avoir répondu à l'appel pendant toutes ces années! Merci pour l'héritage que tu laisses à l'Association. Je te souhaite de profiter pleinement de ces belles années de retraite.

Patrice Furlan, urbaniste
Président de l'Association québécoise d'urbanisme

Pourquoi avoir opté pour la voie de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire?

J'ai complété mon baccalauréat en urbanisme à l'Université du Québec à Montréal en 1979. Mon choix pour cette discipline reposait essentiellement sur l'approche multidisciplinaire qui s'en dégagait. Je voyais dans l'urbanisme un amalgame des disciplines que sont la géographie, l'histoire, la sociologie. De plus, la discipline recouvrait un volet d'architecture et d'ingénierie. En fait, j'avais fait des demandes pour les trois premières disciplines et j'avais été accepté mais ce que j'affectionnais le plus dans l'urbanisme c'était la vision globale du territoire et l'approche multidisciplinaire de la profession tout comme l'opportunité de voir un problème sous différents angles. Un autre élément que j'appréciais énormément était le volet de trouver un consensus dans différents projets où chacun avait une opinion et une vision différente. Le défi était de déceler le fil conducteur pour réaliser le meilleur projet.

Qu'est ce qui m'a incité à m'investir dans l'Association?

Initialement, mon implication visait deux volets. Primo pour des raisons personnelles soit élargir mes horizons et rencontrer de nouvelles personnes ayant les mêmes préoccupations. Secundo pour des motifs de nature professionnelle soit pour élargir mon réseau professionnel et acquérir un savoir qui pouvait être transférable dans mon milieu de travail.

Mon parcours et mes responsabilités au sein du conseil d'administration de l'AQU

Mon aventure au sein du conseil d'administration de l'Association québécoise d'urbanisme a pris naissance lors du congrès tenu à Longueuil au début de juin 1988. Je participais de façon régulière au congrès annuel de l'Association depuis quelques années.

Au moment de la présentation de ma candidature pour accéder au poste d'administrateur et suite à mon

élection au conseil d'administration je n'avais jamais eu dans l'idée que cette belle et grande aventure serait aussi longue. Eh oui, j'ai vécu les dixième, vingtième, trentième et quarantième anniversaires de fondation de l'Association. Après des années fastes au début des années 1980, l'Association connaissait depuis le milieu des années 1980, des difficultés au niveau de son organisation, de son fonctionnement et du nombre de membres qui périclitait depuis quelques années.

Dès 1989, je prenais la fonction de secrétaire de l'Association, et ce jusqu'au congrès de Trois-Rivières en 1998.

Dans les mois suivant le congrès de Longueuil le conseil d'administration de l'Association se lançait comme défi d'organiser des colloques régionaux sur le thème des Comités consultatif d'urbanisme. A cette époque, on recensait environ 650 CCU au Québec. Le constat que tous les membres du CA établissaient à ce moment était clair : certains comités étaient aux prises avec des problèmes liés aux règles de fonctionnement et aux différentes notions que la nouvelle Loi véhiculaient. Les CCU étant relativement jeunes à cette époque, le CA voyait donc une opportunité intéressante pour développer un nouveau créneau de façon à permettre aux membres de CCU d'avoir l'opportunité d'accomplir leurs tâches qui étaient en croissance. Au fil des années, la réalisation de divers guides, dont celui sur le CCU qui a été édité une première fois en 1997, puis mis à jour en 2005 et 2014. Un total de 10 000 exemplaires vendus de ce guide illustre très bien le choix judicieux de ce créneau. L'Association est devenue un incontournable et l'une de ses raisons du succès de ces éditions repose sur la popularité sans cesse grandissante des membres de CCU pour mettre à jour leurs connaissances.

J'ai donc été le premier à me lancer dans l'organisation d'un tel colloque. L'objectif du CA était modeste, soit d'attirer environ 50 personnes, mais ce colloque du 1^{er} avril 1989, un jour de tempête hivernale, fut un succès inespéré puisque près de 150 personnes des quatre

coins du Québec assistaient à ce nouveau départ. Au cours des années subséquentes l'Association organisait quatre colloques par année tout en mettant l'emphase principalement sur les comités consultatifs d'urbanisme et leurs principaux outils, soit les dérogations mineures et les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Suite à un non renouvellement de mandat en juin 1998 lors du congrès de Trois-Rivières et après une pause de deux ans, j'ai repris le collier à l'été 2001 à titre d'administrateur. Puis en 2003, je renouais avec le rôle de secrétaire jusqu'au congrès de Victoriaville en 2011. Par la suite, j'ai occupé le poste de président pour une durée de six ans. Après cette expérience, j'ai pris la relève pour le poste de trésorier en 2018, et ce jusqu'à mon départ à la fin décembre 2020.

Durant toutes ces années, j'ai pris part à près de 300 réunions du conseil d'administration. De plus, j'ai participé à divers niveaux à l'organisation de plusieurs colloques, journées de formation et congrès. En réalisant un bref recensement, j'ai été impliqué de près ou de loin dans plus de 35 évènements.

Mon expérience dans un CCU

L'expérience au sein d'un CCU remonte à mes débuts au niveau municipal au sein de la municipalité de Saint-Pierre-de-Sorel devenu Sorel et 1992 et Sorel-Tracy en 2000. Ma participation à ce comité a toujours été à titre de secrétaire du comité où pendant de nombreuses années je préparais tous les dossiers et les présentais aux membres du comité avec le souci que chaque membre du comité puisse faire valoir son point de vue et que le comité puisse en dégager un consensus. Lors de mon arrivée à Saint-Pierre-de-Sorel, le CCU se nommait commission d'urbanisme, un vestige du passé. Un des changements majeurs, outre les progrès technologiques entre mes débuts et aujourd'hui, c'est que l'urbanisme traditionnel s'est assoupli grâce à la mise en place de plusieurs règlements à caractères discrétionnaires laissant donc une place plus grande à l'appréciation d'un projet selon des critères préétablis.

Ce que je retiens de mon passage à l'AQU

De façon spontanée, je dirais l'étroite collaboration de la majorité des gens du conseil d'administration, gens que j'ai eu la chance de côtoyer au fil de ces années. Une pensée toute spéciale pour tous les organisateurs, qu'ils soient du conseil d'administration ou des municipalités hôtes de nos colloques, journées de formation et congrès qui ont travaillé à la réussite de ces évènements, ce qui a permis à l'Association de rayonner au cours de toutes ces années. C'est aussi et surtout toutes ces personnes qui se sont déplacées au cours de ces années, toujours par un beau samedi du printemps ou de l'automne, pour venir actualiser leurs connaissances et ainsi rapporter dans leurs municipalités respectives de nouvelles connaissances. Autre point important, l'Association c'est surtout des bénévoles actifs qui cherchent à donner le maximum à ses membres. En fait, l'Association repose sur un pilier collaboratif où chaque membre doit mettre en commun ses forces et ses compétences pour le bien de l'Association.

Comment je perçois l'avenir de l'Association?

La santé financière de l'Association est bonne malgré une dernière année difficile à cause de la pandémie. Le conseil d'administration en place a comme défi de perpétuer la mission de l'Association et ce dans un contexte plus difficile. La pleine réalisation des nouveaux objectifs que le conseil d'administration se fixera repose sur l'engagement des membres du conseil d'administration. A la base, le succès de l'Association a toujours eu comme fondement l'implication de son CA. Un bénévole motivé et surtout désirant s'impliquer c'est souvent ce qui compte le plus pour une association et l'AQU ne fait pas exception. L'AQU a toujours été capable de relever les défis grâce à l'implication de gens dynamiques. Mon souhait est que le conseil d'administration actuel et ceux qui suivront assurent la pérennité de l'Association. A cet égard, je suis convaincu que le CA saura se réinventer et maintenir son offre de service pour ses membres. Elle profitera des nouveaux défis que le contexte apporte pour changer le tout en opportunités. 🏡



Marc-André Godin est titulaire d'un baccalauréat en urbanisme de l'Université de Montréal et d'une Maîtrise en aménagement (profil gestion de projets d'aménagement) de l'Université de Montréal. Il est membre de l'Ordre des Urbanistes du Québec. Il évolue au sein de la direction de l'aménagement et du développement urbain de la Ville de Trois-Rivières depuis plus de 15 ans, notamment à titre de coordonnateur à la gestion des programmes, du patrimoine et des projets de redéveloppement. Il occupe le poste de chef du service de la planification et des programmes et est fortement intéressé par le design urbain, la revitalisation des quartiers centraux et la planification urbaine intégrée.

LA RÉSILIENCE DU CENTRE-VILLE DE TROIS-RIVIÈRES : DESIGN URBAIN CRÉATIF ET COLLABORATIF

Par : **Marc-André Godin**, Chef du service de la planification et des programmes, Ville de Trois-Rivières

L'année 2020 a offert son lot de défis dans le monde entier sur le plan sociosanitaire, mais également au niveau économique et touristique. Au printemps 2020, chaque communauté s'est relevé les manches, a fait preuve d'imagination, de créativité, d'initiative et d'ardeur pour surmonter les épreuves de toutes sortes imposées à ses commerçants, gens d'affaires, touristes et administrateurs publics. La Ville de Trois-Rivières n'y a pas échappé.

La mise en place d'un design créatif et collaboratif fut la clé vers un centre-ville résilient, effervescent, sécuritaire et respectueux des règles sanitaires.

Avril 2020 – Le centre-ville est en dormance prolongée et l'on ne voit pas l'aube de son réveil. Le déconfinement de la première vague de la COVID-19 s'annonce discrètement, les événements estivaux rassembleurs sont annulés, les commerçants travaillent à se réinventer, la société tout entière est plongée dans l'incertitude et le doute.

M. Jean Lamarche, maire de Trois-Rivières, demande à ses fonctionnaires de préparer un électro-choc pour assurer la relance : « Du plus beau centre-ville du système solaire », dit-il.

C'est à la direction de l'aménagement du territoire et du développement urbain qu'incomba cette mission colossale.

Dans le présent article, vous trouverez les bons et les moins bons coups qui constituèrent la recette du succès qu'a connu Trois-Rivières au printemps dernier dans le déconfinement et l'attractivité de son centre-ville, où l'innovation a assuré la vitalité sociale, économique et culturelle.

PIÉTONNISATION DE LA RUE DES FORGES

La rue des Forges, axe urbain structurant du centre-ville, connaît bien les foules, les terrasses bondées, les grands événements. Contrairement à l'habitude, les règles sanitaires de la santé publique imposent la distanciation sociale et physique, tant dans l'espace public que dans l'espace privé. Ce changement de paradigme important facilite la décision d'y retirer la circulation automobile au bénéfice des piétons et consommateurs et, par conséquent, des commerçants. Les autorités municipales ne pouvaient se permettre d'attirer leurs citoyens et touristes dans un foyer d'écllosion de la COVID-19. Elles devaient donc mettre la table à une réappropriation juste, équitable et sécuritaire de la rue. La rue des Forges, haut lieu de rassemblements estivaux, délaisse son caractère de transit pour devenir une destination, où la fluidité piétonne est assurée par différents aménagements.

La reconfiguration géométrique de la rue des Forges, entre les rues Notre-Dame et Champlain, fut relativement simple. L'espace trottoir habituel, entre quatre et cinq mètres, a été alloué aux commerçants et restaurateurs, alors que la double voie routière unidirectionnelle fut transformée en aire de circulation piétonne bidirectionnelle. Une clôture avec un appliqué homogène aux couleurs trifluviennes est ici venue ségréguer les espaces, et un marquage au sol signalétique a facilité la compréhension du sens de la circulation par les touristes et usagers du centre-ville. L'installation des clôtures avant d'y avoir appliqué l'affichage et la signature graphique fut, d'après l'expérience, une erreur. Dans une situation comme celle-ci, où tous ont les émotions à fleur de peau, il suffit de quelques heures pour qu'un tel aménagement fasse mauvaise presse et que l'acceptabilité sociale vacille.

À terme, l'appropriation du lieu par les usagers du centre-ville fut fulgurante. Assez, que tous se demandèrent pourquoi la piétonnisation estivale permanente n'est pas arrivée avant. Il y a fort à parier que ce

geste d'aménagement se répétera dans l'avenir. Comme quoi la situation pandémique aura permis à la communauté de saisir une opportunité qu'elle aurait difficilement pu oser en situation normale.

Or, la haute fréquentation du centre-ville ne peut être attribuée qu'à cette seule intervention de piétonnisation. Elle est le résultat de la combinaison d'une multitude d'actions.

PARCOURS URBAIN : PRENDRE L'AIR EN VILLE!

Par souci de voir la clientèle du centre-ville se répartir spatialement sur le territoire et par souci de permettre à une population confinée et isolée depuis plusieurs semaines de redécouvrir leur centre-ville autrement, trois parcours urbains ont été aménagés et diffusés par une campagne promotionnelle intitulée : « Prendre l'air en ville! »

Ces trois parcours de marche proposaient des thématiques distinctes : l'Urbain, le Panoramique et l'Architecture et le patrimoine. Leur distance variait de 0,8 à 2,8 km, et leur point de départ se trouvait au Flambeau, à la Place Pierre-Boucher, l'un des lieux fondateurs de Trois-Rivières. Une série de pastilles informatives en vinyle appliquées au sol permettaient à la fois aux visiteurs de se repérer et de découvrir des faits, des événements ou des lieux historiques et culturels. Cette initiative a définitivement permis

aux citoyens et aux citoyennes, ainsi qu'aux touristes de sortir de chez eux, de découvrir la ville sous un angle nouveau et d'éviter les rassemblements sociaux et physiques, consigne numéro un des autorités gouvernementales en juin 2020. Les parcours ont été si populaires qu'un volet numérique fera son apparition en 2021.

LES RUES PARTAGÉES

La situation pandémique et l'absence de grands événements rassembleurs ont permis de faire du centre-ville un véritable « laboratoire vivant ». L'administration municipale a d'abord expérimenté la mise en place de certaines mesures de sécurité routière, telles que les rues partagées. Ainsi, une signalisation routière propre, des bacs de plantation et des délinéateurs amovibles ont pris d'assaut ces rues du Vieux-Trois-Rivières : Des Casernes, des Ursulines, Terrasse-Turcotte, Saint-Louis, de l'Hôpital, du Fleuve et Saint-François-Xavier.

L'objectif était ici de limiter les vitesses de circulation routière sur les axes des parcours urbains de marche et de favoriser un meilleur partage de l'espace public, notamment entre le cœur du centre-ville et le site de Trois-Rivières sur Saint-Laurent. Cette intervention a permis de satisfaire les besoins de plusieurs usagers du centre-ville : les résidents du Vieux-Trois-Rivières, les marcheurs, les commerçants et les cyclistes. Le dénominateur commun : la sécurité routière!

Les rues partagées des Ursulines et Saint-François-Xavier ont même été le trait d'union avec une nouvelle expérience trifluvienne : la Vélorue. Il faut savoir tirer profit des interventions déjà planifiées et en optimiser les résultats lorsque possible. La vélorue Saint-François-Xavier est ainsi venue corriger une lacune en matière de connectivité cyclable entre les portions nord et sud du centre-ville, tout en atténuant les effets néfastes du transit routier. Cette initiative fut très porteuse. Une amélioration des attributs esthétiques des équipements est par ailleurs prévue pour 2021, afin d'améliorer le paysage urbain et l'acceptabilité sociale de ce projet d'aménagement.

Enfin, une bonification du nombre de stationnements destinés aux vélos a également fait partie des ajustements pour accueillir une plus grande clientèle active au centre-ville.

BRIGADE URBAINE

La mise en place de cette nouvelle programmation d'aménagements et d'occupation sécuritaire et attractive du centre-ville est venue bousculer bien des habitudes et comportements. Le centre-ville est différent! La rue des Forges est affectée temporairement à un statut de transit piéton et de destination commerciale. La rue des Forges n'est plus un lieu de rassemblement et n'est à priori plus accessible par les personnes à mobilité réduite.

Comment faire de cette nouvelle réalité un succès populaire? En plus de panneaux signalétiques et informatifs installés aux extrémités de la nouvelle zone piétonnière, des bâtiments temporaires colorés et accueillants ont été mis en place pour héberger les membres de la nouvelle brigade urbaine estivale permanente. Leur mission première: donner aux visiteurs les informations sur les changements d'occupation et les comportements à adopter tout en leur offrant une expérience sécuritaire, enrichissante et distinctive. D'autre part, les agents de la brigade avaient comme autre objectif d'offrir le service d'aide à la mobilité. Considérant le positionnement du corridor piéton à même la chaussée bordée par des bordures de granite continues, les personnes à mobilité réduite



Photo : rue-des-forges- crédit 100 degrés

se retrouvaient enclavées et sans possibilité d'accès aux commerces et services de la rue des Forges. Des montées amovibles temporaires ont ainsi été mises à la disposition des agents de la brigade pour accompagner les personnes à mobilité réduite et rendre les lieux universellement accessibles.

Qui plus est, des stations de lavage de mains et des toilettes publiques temporaires ont été positionnées stratégiquement dans l'espace public, compte tenu des difficultés d'accès aux salles de bains publiques et privées.

L'ÉMERGENCE D'INITIATIVES DE LA COMMUNAUTÉ

La volonté collective de faire du centre-ville une destination renouvelée et tout aussi dynamique qu'à l'habitude a suscité le développement de multiples initiatives significatives par le milieu. Le plus bel exemple de cette résilience est l'aménagement et la gestion d'une terrasse collective au parc portuaire avec vue imprenable sur le fleuve Saint-Laurent. Qu'il s'agisse d'offrir une expérience distinctive aux visiteurs, de diversifier les revenus de l'ensemble des restaurateurs locaux participants affectés par une capacité d'accueil diminuée par la distanciation physique, ou encore d'embellir et dynamiser un lieu phare de Trois-Rivières, cette initiative fut l'un des coups de cœur de l'été à Trois-Rivières. Ce lieu, où il fut possible de commander et consommer les plats des plus grands restaurateurs du centre-ville, est le fruit d'un travail colossal de la société de développement commerciale « Trois-Rivières centre » et sa directrice générale, madame Gena Déziel.

Un autre exemple indéniable de cette résilience trifluvienne face à la pandémie est l'aménagement de l'Espace Expo-Habitat au parc portuaire. En effet, l'Association professionnelle de la construction de l'habitation du Québec (APCHQ) tient annuellement son salon Expo Habitat à Trois-Rivières. Compte tenu de l'annulation in extremis du salon dû à la

pandémie en mars 2020, l'APCHQ a souhaité redonner à la communauté. Cette équipe chevronnée a souhaité faire profiter les Trifluviens et les Trifliviennes de l'expertise créative et du savoir-faire local, tout en faisant un clin d'œil à « l'habitation » avec une signature et des valeurs de développement durable. Toute cette énergie et cette volonté d'animer un espace trifluvien ont permis cet aménagement transitoire ludique, coloré, fonctionnel et attrayant sur la grande place d'accueil du parc portuaire.

Les Trifluviens savent se relever et se réinventer! Ils savent canaliser les énergies novatrices et créatives pour en optimiser les retombées dans la communauté. Le taux de satisfaction global des visiteurs, des restaurateurs, des gens d'affaires, de la culture et du tourisme n'est certainement pas à la hauteur des années précédentes pour le centre-ville tel qu'on le connaissait avant la pandémie.

L'été 2020 aura toutefois été une démonstration de la force d'un groupe et de la volonté des acteurs d'un

milieu à se retrouver les manches. Elle aura permis de repousser les frontières, de rêver à un centre-ville plus grand, plus fort, où il fait bon vivre. De nouvelles collaborations se sont établies, de nouveaux liens se sont tissés entre les intervenants de toutes les sphères d'activités. Des projets petits et grands ont pu se réaliser dans des temps records avec cette « ouverture collective ». Trois-Rivières peut être fière d'avoir su valoriser ses espaces existants, au bénéfice de ses citoyens, de ses touristes et de ses gens d'affaires.

La clé du succès réside indéniablement dans la planification, la collaboration et la communication. Tous ces efforts auraient été vains, si ce n'avait été d'une planification rigoureuse des activités, d'une collaboration systématique entre les intervenants municipaux, paramunicipaux et privés et d'un plan de communication bien ficelé. Un monde de possibilités s'est ouvert au centre-ville de Trois-Rivières en 2020. Que nous réserve l'avenir? Venez nous y retrouver en toute saison, vous comprendrez! 🏡



Photo : parcours urbain - crédit Ville de Trois-Rivières



Membre du CCU de sa ville depuis 2013, **M. Grenon-Gilbert**, siège sur de nombreux comités dont le Comité consultatif de l'environnement et du développement durable (CCEDD), le Comité de revitalisation du Vieux Village et le Comité sur la préservation du patrimoine bâti. Par ses engagements et ses participations aux formations de l'AQU, il démontre un grand intérêt pour les dossiers de l'urbanisme. Il est aussi un passionné de l'environnement et de ce fait, siège à la Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée-du-Richelieu (RIEVR) et au comité Changements climatiques de l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Conférencier à ses heures, M. Grenon-Gilbert est titulaire d'un baccalauréat en sociologie et d'une maîtrise en gestion de l'environnement de l'Université Sherbrooke. Il est aussi entrepreneur en agriculture urbaine.

LA GOUVERNANCE MUNICIPALE VERTE POST-COVID EN ATTENDANT LES PROCHAINES VAGUES

Par : **Émile Grenon Gilbert**, Conseiller municipal à Mont-Saint-Hilaire, membre du CCU



L'année 2020 nous aura démontré la capacité qu'a la société à s'adapter à la crise sanitaire. Les communications efficaces entre le gouvernement et les municipalités illustrent la capacité de mobilisation du milieu municipal. Et si on utilisait cette efficacité politique et administrative pour aplatis l'autre courbe, l'autre vague, celle de la crise climatique ?

Votre ville possède, depuis l'adoption de la loi 122 en 2017, plus de pouvoirs et de responsabilités en matière d'aménagement du territoire et d'environnement. La valeur que procure la nature est un débat passé depuis 15 ans (3). Malgré ce consensus scientifique, cette valeur économique échappe au processus décisionnel et administratif municipal.

Il est donc important de trouver une méthode efficace pour intégrer les biens et services écologiques (BSE) dans la gouvernance municipale, c'est-à-dire incorporer des considérations environnementales dans la prise de décision, plus particulièrement par une meilleure prise en compte des boisés urbains par la municipalité.

L'ABC DE LA GOUVERNANCE MUNICIPALE VERTE

1. Changer de l'intérieur et améliorer les pratiques

Les municipalités doivent faire un effort dans leurs pratiques internes en matière de prise en compte des biens et services écologiques (BSE) de leur territoire. Dans cet ordre, les villes pourraient...

- Quantifier la valeur des BSE rendus par les écosystèmes,
- Effectuer des études avantages-coûts pour faciliter la prise de décision afin d'illustrer l'importance économique des BSE pour la collectivité,
- Accroître la recherche sur les impacts anthropiques liés à l'aménagement du territoire sur les BSE des municipalités,
- Rendre accessibles les démarches utilisées pour que d'autres villes en prennent exemple (4).

2. Engager les parties prenantes : la clé !

Les municipalités devraient mettre en place un processus plus important de participation publique aux décisions publiques et la gestion du territoire qui permet aux citoyens de partager leurs préoccupations et intérêts. Sachant l'importance des BSE pour la communauté, les villes devront s'assurer de bien communiquer l'information. (5)

3. Intégrer des méthodes d'évaluation des BSE en amont de la prise de décision en conseil de ville (6)

L'inclusion des méthodes d'aide à la prise de décision, comme inclure le coût de remplacement, permet de prendre une décision éclairée. Par exemple, après une analyse avantages-coûts, la ville de Gatineau a décidé de protéger la forêt Boucher. Selon une étude réalisée en 2010, la valeur plausible des biens et services écologiques de la forêt Boucher est évalué à six millions \$ par année (7).

Liste des références

- (1) Millennium Ecosystem Assessment, (2005). Guide of Millenium Assessment Report
(2) The Economics of Ecosystems and Biodiversity (TEEB) (2010). L'économie des écosystèmes et de la biodiversité : fondements écologiques et économiques. Édité par Pushpam Kumar, Londres, Royaume-Uni: Earthscan.
(3) Millennium Ecosystem Assessment, (2005). Guide of Millenium Assessment Report

- (4) Ville de New York (2018). New York City Street Tree Map.
(5) Ville de Gibsons (2017). Update on Town of Gibsons' approach to natural assets: staff report to the Committee of the Whole.
(6) Ville de Nanaimo (2018). Asset Management within the City of Nanaimo.
(7) Smi Aménatech Inc., (2010). Évaluation écologique de la forêt Boucher. Intérêt écologique et valeur économique. Rapport présenté à la ville de Gatineau.



4. Utiliser les leviers actuels

Des outils et des règlements peuvent être utilisés pour mieux intégrer les BSE. La Loi sur les compétences municipales (LCM) et la (LAU) confère aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements relatifs à plusieurs sphères de l'environnement (protection de l'environnement, assainissement de l'atmosphère et des eaux, gestion des matières résiduelles, parcs, énergie, salubrité, etc.). Pour orienter le développement de leur territoire, les municipalités disposent d'outils de gestion, de taxation, de planification et de réglementation qui leur sont conférés en vertu du cadre légal ainsi que d'outils non réglementaires (politiques, énoncés de vision, programmes de subvention, etc.).

5. Utiliser la nouvelle latitude offerte par la Loi 122

La loi 122 offre plus de pouvoirs et plus de responsabilités et permet d'augmenter la contribution pour fins de parc. La nouveauté de cet outil dans les pratiques de gouvernance locale est méconnue et permet une diversification des sources de revenu des municipalités. Le succès de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu devrait être pris en exemple par d'autres municipalités qui craignent les récidives juridiques (7). Les municipalités peuvent notamment investir dans le fond SNAP qui a pour objectif de bonifier la mise de fonds de 31,25 % et à faire évoluer à la hausse ce rendement grâce à la participation de tiers, tels que le gouvernement ou des partenaires privés (8).

6. Réformer le cadre fiscal municipal

Afin de diminuer la pression sur les finances publiques, il importe de réduire la dépendance des municipalités à l'impôt sur la valeur foncière (9). En effet, en moyenne 75% des revenus des villes proviennent de la taxation foncière. Il serait judicieux de diversifier les sources revenues des villes afin de les rendre moins dépendantes du développement immobilier.

7. Adopter une loi 132 pour les boisés ?

L'instauration d'une loi sur la compensation des milieux forestiers (LCMF), à l'image de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques (LCCMHH), serait judicieuse. La LCCMHH vise zéro perte nette de milieux humides sur le territoire du Québec. Une telle loi aurait la même finalité de protection pour les milieux forestiers.

8. Changer les règles du jeu

Une autre réforme juridique pourrait être demandée au ministère des Affaires municipales (MAMH) pour intégrer les BSE à la gouvernance municipale. Le gouvernement devrait modifier les normes comptables afin de reconnaître la comptabilisation des infrastructures vertes des municipalités. Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a beaucoup à considérer et doit saisir l'opportunité actuelle pour faire en sorte qu'on valorise les BSE qu'offrent les milieux naturels.

9. Obliger le verdissement en instaurant la politique du 1 %

Une politique du 1 % pour les infrastructures naturelles et les phytotechnologies pourrait être adoptée à l'image du 1% pour les arts, mais s'appliquant, dans ce cas, aux investissements publics et privés en infrastructure. Les fonds recueillis seraient dédiés au verdissement des projets publics.

10. Intégrer la comptabilisation des écosystèmes au bilan annuel des villes

Les indicateurs de performance municipale sont liés à la performance économique de l'administration. Ainsi, les villes sont classées selon plusieurs barèmes d'efficacité. Ces indicateurs n'illustrent pas le capital naturel de la ville et par ce fait, démontrent que ce n'est pas pris en compte. Donc, il serait pertinent de valoriser le capital naturel des villes en fonction d'indicateurs de performance environnementale et de le comptabiliser dans votre bilan annuel.

BREF !

Les municipalités doivent prendre en compte les BSE dans leurs décisions quotidiennes. L'administration municipale doit tout d'abord qualifier et quantifier les BSE sur son territoire. Pour ce faire, des modèles de gestion comme ITREE peuvent être utilisés. Ensuite, votre ville pourrait créer un plan de communication pour informer la population, et la consulter, afin de s'assurer de l'acceptabilité sociale. Les exemples de réussites devraient être partagés afin d'inspirer les autres municipalités à entreprendre des actions vers une gouvernance municipale verte qui intègre les BSE.

SAVIEZ-VOUS QUE...

EN 2013, LA VILLE DE GÖTEBORG EST DEVENUE LA PREMIÈRE VILLE AU MONDE À ÉMETTRE DES OBLIGATIONS VERTES, CE QUI LUI PERMET D'EMPRUNTER DE L'ARGENT POUR DES INVESTISSEMENTS QUI PROFITENT À L'ENVIRONNEMENT.

« CE N'EST PAS À LA NATURE DE S'ADAPTER AUX VILLES, C'EST AUX VILLES DE S'ADAPTER À LA NATURE. »

-EGG

[8] Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, (2015), Plan de conservation des milieux naturels.

[9] Société pour la Nature et les Parcs (SNAP) (2018). Le Fonds des municipalités pour la biodiversité.

[10] Vérificateur général du Québec (2012). Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2012-2013 : Chapitre 4 -

Déficit d'entretien des infrastructures publiques, 2012, 45 p.

[11] Alliance Ariane, (2018). Pour une politique nationale d'aménagement du territoire pour le Québec.



LA JUGE ET LE CCU

Par : Me Pierre Laurin, Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L

Lorsqu'une décision municipale en matière d'urbanisme est contestée devant un tribunal pour un motif autre qu'une erreur de procédure, quelle est l'attitude du juge ?

La réponse dépend de la nature de la décision attaquée. Celle-ci, à son tour, dépend du type de règlement qui constituait le cadre juridique applicable à cette décision.

Lorsque le règlement concerné édicte des normes précises, comme les règlements de zonage ou de lotissement, le fonctionnaire responsable de leur application ne bénéficie d'aucune discrétion : le permis demandé doit être délivré si le projet respecte les normes. Au cas contraire, il doit être refusé. Si sa décision est contestée judiciairement, le juge examinera à son tour la demande de permis et confirmera ou infirmera la décision du fonctionnaire. En somme, ce dernier n'a pas droit à l'erreur.

Qu'en est-il, toutefois, lorsque la contestation judiciaire vise une décision du conseil municipal prise en vertu d'un règlement qui n'édicte pas de normes précises comme, par exemple, un règlement relatif aux dérogations mineures ou aux plans d'implantation et d'intégration architecturale¹ ?

La particularité de tels règlements est qu'ils confèrent au conseil municipal, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une discrétion encadrée : le CCU et le conseil municipal doivent, à la pièce, exercer un jugement à l'égard du projet soumis, en tenant compte de balises qui n'ont pas le niveau de précision des normes contenues, par exemple, dans le règlement de zonage. La dérogation demandée est-elle mineure ? L'architecture est-elle harmonisée avec celle des bâtiments patrimoniaux du secteur ? Les réponses peuvent être sujettes à discussion puisqu'elles ne

découlent pas de l'application mécanique de normes dont le respect est facilement vérifiable.

Le législateur attribue, dans l'application de ces règlements, une certaine discrétion aux autorités municipales. Un juge n'interviendra donc que s'il estime que cette discrétion a été exercée de façon déraisonnable, c'est-à-dire lorsqu'il y a preuve de fraude, de mauvaise foi, d'abus de pouvoir ou d'exercice d'un pouvoir dans un but incorrect. L'approche analytique applicable à l'examen judiciaire de la délivrance d'un permis de lotissement ou de construction n'est pas de mise dans un tel cas. Le tribunal reconnaîtra plutôt qu'un comité consultatif d'urbanisme et un conseil municipal possèdent une expertise et une marge d'appréciation qu'il doit respecter.

La récente décision de la Cour supérieure dans l'affaire *Merulla c. Ville de Pointe-Claire*² illustre cette attitude. Un couple contestait un amendement au règlement de zonage de la Ville de Pointe-Claire, ainsi qu'une résolution approuvant des plans de construction, permettant l'érection d'un bâtiment accessoire à une église.

Selon les demandeurs, les activités qui seraient tenues dans ce bâtiment voisin de leur résidence porteraient atteinte à la quiétude du secteur. Ils demandaient l'annulation de la résolution, qui était nécessaire puisque le projet était assujéti à un règlement sur les PIIA, au motif que le pouvoir discrétionnaire conféré par la loi dans un tel cas avait été exercé de façon abusive, arbitraire et déraisonnable. Le tribunal rejette cet argument, faute de preuve. Il ajoute ceci :

« De plus, de manière générale, les tribunaux ne s'immiscent que rarement dans les décisions des municipalités [...] Plus particulièrement en ce qui

concerne les questions touchant l'implantation et l'intégration architecturale, il est bien établi qu'en l'absence de preuve de fraude, de mauvaise foi, d'abus de pouvoir ou d'exercice d'un pouvoir dans un but incorrect, le Tribunal doit se garder d'intervenir dans l'exercice du pouvoir discrétionnaire du comité consultatif d'urbanisme et dans celui, par la suite, du conseil municipal³. »

Plus particulièrement dans le cas de l'application d'un règlement sur les PIIA, le juge écrit : « ... la jurisprudence a réitéré à maintes reprises qu'il n'appartient pas aux tribunaux d'arbitrer les querelles de bon goût.⁴ »

Il précise : « La nature même du règlement sur les PIIA consiste en une série d'objectifs [...] qui font appel à une appréciation par des personnes choisies pour faire partie du comité consultatif d'urbanisme, dont des membres du public. Les tribunaux n'y sont pas à leur place.⁵ »

En somme, un procès n'est pas un appel d'une décision du conseil municipal prise, après recommandation du CCU, dans le cadre d'un règlement d'urbanisme qui accorde une certaine marge de manoeuvre aux élus. Un juge n'annulera pas la décision d'un conseil à moins qu'elle soit indéfendable parce qu'abusive, empreinte de mauvaise foi ou de fraude ou encore exercée incorrectement. Le juge s'incline devant la volonté du législateur de reconnaître au conseil et au comité consultatif d'urbanisme une expertise qui doit être respectée. 🏠

Me Pierre Laurin

Tremblay Bois, avocats S.E. N.C. R. L.

¹ Outre les règlements mentionnés dans le texte, les règlements suivants prévoient l'exercice, par le conseil, d'un pouvoir discrétionnaire encadré après consultation du CCU : usages conditionnels; plans d'aménagements d'ensemble; projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble; restrictions à la délivrance de permis ou de certificats en raison de certaines contraintes

² 2020 QCCS 3847, 20 novembre 2020, en appel.

³ Par. 117.

⁴ Par. 118.

⁵ Par. 119.



Association
québécoise
d'urbanisme

NOUS JOINDRE

ZONE DES MEMBRES



Entrez votre mot de recherche ici...



À PROPOS ▾

FORMATION ▾

PUBLICATIONS ▾

ADHÉSION ▾

ÉVÉNEMENTS

Prochaine formation

Formation sur mesure

WEBINAIRES

RESTEZ À L'AFFÛT

Toutes nos nouvelles offres des webinaires
seront annoncées en ligne ici :

<https://www.aqu.qc.ca/evenements/>